

**PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL  
Réunion du 25 mars 2005**



## MAINTIEN EN FONCTION DE CONTRACTUELS

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

❶ Ce rapport prévoit le renouvellement des contrats de 3 agents en fonction dans les services du Conseil Général :

- 2 agents de catégorie A à la Direction Générale des Services du Département,
- 1 agent de catégorie A à l'Agence d'Appui au Développement Territorial- DGSD.

❷ Ce rapport prévoit également de requalifier 2 emplois vacants en contrats de 3 ans sur la base de l'article 3 alinéa 3 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984. :

- 1 agent de catégorie B à la Direction de la Communication – DGSD,
- 1 agent de catégorie A à la Direction des Politiques de Lutte contre l'Exclusion – DGAS.

❸ Enfin, ce rapport prévoit le recrutement de 4 agents de catégorie C de la filière technique en contrat occasionnel pour le Domaine "Gérard Lagors" à Hostens.

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POLITIQUE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
EN MATIÈRE D'OCTROI DE LA GARANTIE ET CAUTION D'EMPRUNTS  
DANS LE DOMAINE SANITAIRE ET SOCIAL  
SOUS COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE**

**Rapporteur : Yves LECAUDEY**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement de notre Département, nous sommes amenés à octroyer notre garantie ou caution à des organismes publics et privés lors de la souscription d'emprunts destinés au financement d'opérations présentant un intérêt départemental. De ce fait, ces organismes obtiennent des prêteurs des conditions financières plus avantageuses.

En ce qui concerne les établissements sanitaires et sociaux, nous avons prévu d'intervenir en garantie à hauteur de 50 % du capital emprunté, laissant aux communes concernées par ces projets de couvrir les 50 % restants.

Or, on note que ces dernières s'impliquent rarement ; de plus, les prix de journée, intégrant le surcoût de frais financiers qui en découle, sont au final assumés par le Département au titre de l'aide sociale.

Il n'y aurait donc que des avantages à accorder notre garantie à hauteur de 100 %, étant entendu que d'une part, nous conserverions, chaque fois que c'est possible, la possibilité de faire signer une promesse d'affectation hypothécaire, et que, d'autre part, notre ratio prudentiel (10,39 % contre un plafond fixé à 50 %) nous laisse une large marge de manœuvre.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX  
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Yves LECAUDEY :**

Jusqu'ici pour les associations ou des établissements publics, nous n'accordions une garantie d'emprunt pour construire des établissements sanitaires et sociaux qu'à 50 % sur les emprunts destinés à la construction, et nous laissions à la commune d'implantation le soin d'apporter le complément de garantie. Toutes les garanties d'emprunts aujourd'hui, c'est un leurre, c'est la force de l'habitude, les organismes bancaires qui initialement demandaient la garantie du Département pour pouvoir offrir des prêts à taux bonifiés, aujourd'hui où la situation sur les taux bancaires s'est tout à fait détendue, on continue de demander cette garantie, ce qui est, à mon avis, déplacé et semble indiquer qu'ils sont moins vigilants sur le

contrôle de celui à qui ils prêtent que sur la garantie qu'ils s'octroient au travers de l'implication du département. C'est une parenthèse.

On n'accordait que 50 %, les organismes avaient des difficultés à trouver les autres 50 %, conditionnant quelquefois leur financement. Or il apparaît que ces organismes sont le plus souvent conventionnés par le Département pour accueillir les pensionnaires à l'aide sociale, et que s'ils ont un déficit dans leur budget c'est nous qui le comblons au travers du prix de journée. Il apparaît plus sage de faire disparaître cette clause de garantie 50/50, et dès lors qu'il s'agit d'une association investissant pour un établissement sanitaire et social accueillant des pensionnaires bénéficiant de l'aide sociale et conventionnés par nous à ce titre, d'apporter une garantie totale.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DROITS DE MUTATION**  
**Période du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2006**

**Rapporteur : Jacques FERGEAU**

Mesdames, Messieurs,

Les Lois de Décentralisation ont été accompagnées du transfert de certaines ressources fiscales, telles que les droits de vente d'immeubles. Ils ont par la suite fait l'objet de nombreuses modifications tendant à en harmoniser le taux.

C'est ainsi que ne subsiste qu'un taux unique, compris dans une fourchette de 1 à 3,6 %, quelle que soit la nature du bien en cause. En Gironde, c'est ce dernier taux qui a été retenu.

Depuis quelques années, le marché de l'immobilier connaît un dynamisme croissant et les bases de transaction affichent en 2004 une progression de 19 % (faisant suite à celle de 13 % en 2003), générant un produit de 135 M€.

Il nous est donc proposé de maintenir les exonérations et le taux antérieurs, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2006.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Nicolas FLORIAN :**

Juste une remarque, quand tout à l'heure dans votre propos introductif en tout début de séance vous disiez qu'il y avait maintien du taux, je serais tenté de dire oui, de toute façon c'est déjà au maximum 3,60.

**Jacques FERGEAU :**

C'est un taux appliqué dans beaucoup de départements, y compris les départements de droite qui appliquent le taux maximum ; je vous rassure.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**TAXE DIFFÉRENTIELLE SUR LES VÉHICULES A MOTEUR  
Campagne 2006**

**Rapporteur : Jacques FERGEAU**

Mesdames, Messieurs,

Le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur a été transféré par les Lois de Décentralisation aux Départements, qui en votent chaque année les taux.

Depuis 2001, la plupart des véhicules sont exonérés et la manque à gagner est aujourd'hui compensé par une attribution de D.G.F. Toutefois, certains véhicules (de plus de 3,5 tonnes pour les particuliers ou à compter du quatrième pour les personnes morales) demeurent encore assujettis à cette taxe.

Le produit qui en découle pour notre Département présente une courbe erratique, qui traduit des difficultés de contrôle, accrues par la simplification des démarches des redevables mise en place par la Loi de Finances pour 2005 (déclaration unique pour l'ensemble du parc, suppression de la vignette-timbre et délai de prescription nettement raccourci).

Pour la campagne 2006, compte tenu du faible rendement de cette taxe (3,28 M€ en 2004), il est proposé de maintenir l'actuel taux de base (42 €, soit 44 € à la vente), ainsi que les coefficients multiplicateurs et de reconduire le principe d'exonération totale pour les véhicules "propres".

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX  
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

# **MOTION RELATIVE A LA MENACE DE FERMETURE DU SERVICE D'URGENCE DE L'HOPITAL DE LA REOLE**

**Présentée par Bernard CASTAGNET**

Le Service d'Urgence du Centre Hospitalier Général de La Réole, au cœur d'un territoire rural de 25 000 habitants, accueille environ 8000 patients par an. Son organisation actuelle, fruit d'un an de négociations locales, est une expérience unique en Aquitaine de collaboration entre une structure hospitalière et la médecine libérale. En effet, le Service d'Urgence de l'hôpital de La Réole a été restructuré au 1<sup>er</sup> janvier 2004, en partenariat avec l'hôpital voisin de Langon et trente médecins généralistes exerçant sur son bassin de vie. Ce dispositif fonctionne à la satisfaction générale avec la présence d'un médecin urgentiste de 8 h 00 à 20 h 00, et le relais de 20 h 00 à 8 h 00 assuré par un médecin généraliste qui prend sa garde dans le service d'urgence avec l'aide d'une infirmière de ce service.

Le 7 février 2005, le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Aquitaine a annoncé à une délégation de l'hôpital de La Réole (comprenant le directeur, deux cadres de la direction, le représentant des médecins hospitaliers, la représentante du personnel et le président du Conseil d'Administration) qu'il ne disposait plus de financements pour assurer la pérennité du Service d'Urgence dans son fonctionnement actuel, alors qu'il l'avait validé en décembre 2003 en même temps qu'il fermait le service de chirurgie, et après avoir fermé le service de maternité en 2002.

Devant cette nouvelle menace, tendant encore à affaiblir le Centre Hospitalier Général de La Réole, un collectif de défense réunissant élus, représentants du personnel de l'hôpital, médecins libéraux et usagers s'est mobilisé afin d'alerter l'opinion et de proposer des solutions pérennes à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Aquitaine. Ainsi, une réunion publique s'est tenue à La Réole le 7 mars 2005 et a donné lieu à une manifestation largement suivie samedi 19 mars dernier.

En outre, les 23 maires du canton de La Réole, suivis par les maires du canton de Monségur, ont décidé, en réaction, de suspendre l'organisation dans leurs communes des élections du 29 mai 2005, portant sur le referendum sur le Traité constitutionnel européen, à la décision que les pouvoirs publics prendront par la voix du Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation.

Le collectif de défense des usagers de l'hôpital, soutenu par les élus, conteste l'argument de rentabilité avancé par l'A.R.H., et exige la pérennisation du Service d'Urgence de l'hôpital de La Réole, clef de voûte de l'offre médicale sur le territoire alors que les médecins libéraux sont mobilisés depuis un an (grâce à des fonds FAQSV) sur un projet de maison de santé libérale seul capable de laisser espérer attirer de jeunes médecins pour remplacer les nombreux départs à la retraite prévus dans les dix prochaines années.

Le Conseil Général soutient le combat engagé pour sauver le Service d'Urgence du Centre Hospitalier Général de La Réole, menacé d'une mort lente due à l'insuffisance de crédits mis à sa disposition quand, dans le même temps, le Gouvernement par la voix du Ministre de la Santé tient des propos rassurants sur l'avenir des hôpitaux de proximité.



## **Bernard CASTAGNET :**

Monsieur le Président, Merci de me donner l'occasion de faire une information sur ce problème douloureux pour notre territoire. Je vais faire l'historique très rapidement. Je rappelle que l'hôpital de La Réole a subi une restructuration depuis un certain nombre d'années, et après avoir fermé la maternité de La Réole en 2002, le directeur de l'A.R.H. a fermé le service de chirurgie en 2003. Au cours de l'année 2003, après d'intenses négociations, nous avons réussi à sauver l'essentiel avec la transformation du service de chirurgie en un service de soins de suite et de réadaptation, qui permet aux patients opérés sur d'autres sites de venir pour leurs soins post-chirurgicaux se faire soigner à proximité de leur famille, et cela avait abouti à un accord sur le service des urgences qui, après être amputé d'une amplitude horaire sur 24 heures, passant à 12 heures, s'est vu renforcé par la participation volontaire des médecins généralistes de notre territoire. En effet, une association regroupant trente médecins généralistes du bassin de vie s'est engagée à prendre leur garde à l'hôpital de La Réole dans le service des urgences de 20 heures à 8 heures. Cela fonctionne parfaitement depuis le 1er janvier 2004. J'ajoute que la prise en charge des urgences de 8 heures à 20 heures est assurée par des médecins urgentistes dans le cadre d'un partenariat avec l'hôpital voisin de Langon, puisque le chef de service est langonnais et les médecins vont invariablement du site de La Réole à celui de Langon selon leur tour de garde.

Le 7 février 2005, Monsieur le directeur de l'A.R.H. nous convoque, quand je dis nous il s'agit du directeur, deux cadres de l'établissement, le représentant des médecins, le président de la C.M.E., le représentant des personnels, et il nous indique que contrairement à ce qu'il a écrit (j'ai ici sa lettre signée qui date du 29 janvier 2004) où il s'engageait à maintenir et à renforcer les effectifs à hauteur des besoins reconnus d'un commun accord, il nous dit qu'il n'a plus d'argent pour continuer à faire fonctionner ce service d'urgence, du fait de la nouvelle tarification à l'activité, qui était connue lors des négociations en 2003. Et il nous fait deux propositions pour sortir de cette impasse financière. La première de rattacher le service d'urgence à un service qui existe et qui s'appelle le soin de suite et de réadaptation, qui lui échappe pour l'instant à la tarification à l'activité. La deuxième proposition est de continuer notre partenariat avec Langon, d'autant qu'il vient de signer une convention similaire entre l'hôpital de Libourne et celui de Sainte-Foy la Grande mais, nous dit-il, dans ce cadre-là il n'y aura pas les mêmes moyens financiers que ceux qu'il a pu mobiliser sur Libourne et Sainte-Foy. Donc il nous renvoie la balle et il nous demande de trouver une solution.

La première solution est inenvisageable parce qu'elle aboutirait à transformer ce service d'urgence en un service d'accueil rattaché à un autre service, donc plus de reconnaissance juridique du service d'urgence, donc plus d'adressage de la part du centre de tri des appels du centre 15.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je crois que les conséquences sur le bassin de vie, s'il devait y avoir fermeture, sont extrêmement graves, parce que non seulement on touche à une offre de soin sensible, la médecine d'urgence, mais surtout on touche à l'articulation entre la médecine hospitalière et l'offre de soin libérale, parce que cette dynamique créée par l'association des médecins généralistes devait déboucher sur la création d'une maison de santé libérale, qui est la seule façon d'attirer dans les années qui viennent de jeunes professionnels sur notre territoire. Nous sommes dans une situation de raréfaction du

nombre de médecins et de personnels para médicaux. Tous les territoires sont en concurrence par rapport à ce déficit démographique médical, et il est clair que les jeunes professionnels qui sortent de la faculté ou des écoles d'infirmières sont plutôt attirés vers des centres où on leur offre une qualité de soins suffisante et surtout une qualité de vie, puisqu'ils réclament, et c'est normal, de pouvoir après 20 heures avoir une vie de famille.

Cette maison de santé libérale permettrait à la fois de conforter la qualité de la prise en charge des malades, dès lors qu'elle s'articule avec un plateau technique hospitalier, et d'autre part par la permanence des soins après 20 heures d'offrir une qualité de vie à ces jeunes médecins. Il faut savoir que dans les dix ans qui viennent sur les trente médecins dont je vous parle dix auront pris leur retraite. Donc de grosses inquiétudes planent sur ce bassin de vie en terme d'offres de soins, et nous appelons l'Assemblée départementale à se solidariser avec notre combat, pour faire en sorte de maintenir ce plateau technique d'urgence sur le territoire, afin de ne pas accepter une santé à deux vitesses, celle des métropoles hyper équipées et celle des campagnes abandonnées.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je remercie notre collègue Bernard Castagnet qui depuis si longtemps se bat et lutte.

#### **Pierre AUGÉY :**

Bien entendu, nous allons soutenir cette motion, car là il y a un grave retour de l'Etat sur sa parole, compte tenu des longues discussions qui ont eu lieu pour arriver à mettre en place ce service avec un conventionnement, des engagements, notamment avec l'hôpital de Langon. Quand on voit maintenant ce retrait, ce serait une catastrophe sur la couverture du territoire du sud Gironde qui avait été prévue à l'époque, quand nous avons mené la bataille pour que justement il y ait un service qui s'installe de suivi de ces urgences, nous étions arrivés à un accord. A l'hôpital de Langon dans lequel je siège, je vous représente Monsieur le Président, nous avons accepté cette mesure mise en place en accord avec la population de La Réole. Et maintenant à peine un an après revenir dessus et les mettre devant le fait accompli en supprimant ce service public, nous ne pouvons que participer à cette motion et soutenir le combat engagé par l'ensemble de la population de ce secteur, pour que le service des urgences soit maintenu sur le secteur de La Réole même si nous avons, personnellement, au niveau du groupe communiste, eu une analyse différente de nos collègues élus sur le secteur de La Réole qui ont voulu suspendre à un moment donné leur engagement républicain dans la bataille de nos citoyens sur le référendum constitutionnel, mais l'essentiel c'est d'être tous solidaires pour réussir à garder, puisqu'il existe, ce service d'urgence pour ces populations.

#### **Yves d'AMECOURT :**

Je voudrais dire que j'étais samedi dernier aussi avec Bernard Castagnet à La Réole pour soutenir la permanence du service d'urgence de l'hôpital. Il y a trois ans j'étais déjà à La Réole pour maintenir l'existence de la maternité, et donc on voit que les gouvernements se succèdent et qu'il y a une espèce de lame de fond qui vient de l'administration centrale, qui fait que quel que soit le Ministre, comme si le Ministre n'avait plus le pouvoir sur les décisions, et bien on voulait supprimer ces services de proximité. Donc je soutiens cette motion, et je regrette qu'il soit fait allusion au Gouvernement dans les deux dernières lignes, parce que Philippe Douste Blazy par la voix de Philippe Dubourg ces derniers jours, s'est fait

l'écho pour son intérêt de ce service public de proximité, et je crois que les choses avancent. Mais on a en Gironde un problème avec un responsable administratif qui est le Président de l'A.R.H., qui était le même il y a trois ans, et qui est, j'ai envie de dire, pour paraphraser une émission de télévision que je n'aime guère : "le maillon faible" dans cette histoire.

**M. LE PRESIDENT :**

Il y a trois ans c'était le même Gouvernement que celui d'aujourd'hui.

**Bernard CASTAGNET :**

Je me réjouis que l'ensemble de l'hémicycle s'associe à cette motion, toutes sensibilités politiques confondues. Concernant la menace des maires du canton de La Réole et du canton de Monségur de ne pas organiser le référendum, je crois qu'il faut bien comprendre que les maires ont vraiment le dos au mur, qu'il y a une inquiétude considérable, que les maires ne font que relayer l'inquiétude de la population, et que par ce geste, cette lettre que nous avons adressée au Préfet, nous avons voulu solliciter l'appui de Monsieur le Préfet, qui a des responsabilités en terme d'aménagement du territoire, alors que le directeur de l'A.R.H. est un super Préfet de santé, issu des ordonnances de 1995, et qui lui se contente malheureusement de gérer la rentabilité, et il fait trop souvent fi de ces problèmes d'aménagement du territoire. C'est la raison pour laquelle nous avons par notre geste essayé de mettre le Préfet face à ses responsabilités.

**DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

# MOTION RELATIVE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Présentée par Philippe PLISSON

La France, comme la plupart des pays développés, est confrontée à deux enjeux pour la mise en œuvre de sa politique énergétique. Le premier est lié au réchauffement de la planète, engendré par les rejets croissants de gaz à effet de serre dans l'atmosphère avec les dérèglements climatiques qu'ils entraînent : tempêtes, inondations, canicules, grands froids, érosions côtières. Le second est lié à la raréfaction inéluctable des réserves des énergies fossiles. Les ressources de pétrole et de gaz, d'ici quelques années, seront sensiblement réduites et concentrées dans les mains d'un petit nombre d'états. Parallèlement, la demande de pétrole augmente partout dans le monde : elle flambe en Chine, elle n'est pas maîtrisée aux Etats-Unis, en Europe, au Japon...

Les énergies renouvelables permettent de répondre à ce double défi tout en réduisant considérablement la pollution. En utilisant des forces ou des ressources dont les stocks sont illimités, le vent, la lumière solaire, l'eau, les végétaux, etc., elles confortent notre indépendance énergétique.

La France, comme tous les pays de l'Union Européenne, en signant le protocole de Kyoto, s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant la consommation d'énergie et en augmentant sa production d'énergies renouvelables.

La Stratégie Nationale de Développement Durable fixe l'objectif d'économiser 54 millions de tonnes d'équivalent Co2 par an à l'horizon 2010, ce qui infléchirait significativement la tendance. Parallèlement, elle vise à accroître de 50 %, d'ici à 2010, la production d'énergie renouvelable thermique, et de porter la part d'électricité d'origine renouvelable à 21 % en 2010, conformément à la directive européenne (2001/77/CE) sur le développement de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables.

Face à ces enjeux déterminants pour notre indépendance énergétique et pour le respect de l'environnement, l'attitude du Gouvernement reste frileuse. De déclaration d'intention en livre blanc, la France reste en retard quant au développement des énergies renouvelables. De plus, conformément à la déclaration du Sommet de la Terre à Johannesburg (2002), les collectivités locales ont un rôle prépondérant à jouer en matière de développement durable.

Il convient donc de s'engager de façon plus volontariste dans une politique de développement des énergies renouvelables :

- en investissant dans la recherche développement pour réduire la différence de coût entre la production d'énergie alternative et les énergies traditionnelles ;
- en aidant les entreprises à se doter d'équipements ayant de meilleures performances énergétiques ;
- en facilitant l'utilisation d'énergies renouvelables dans les logements collectifs ou individuels et dans les bâtiments construits ou gérés par le Département.

Cet engagement est d'autant plus d'actualité qu'un mois à peine après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto des amendements successifs présentés par les députés U.M.P., Patrick Ollier et Serge Poignant, rapporteur de la loi d'orientation sur l'énergie, marqueraient

un coup d'arrêt aux projets déjà fragiles de la filière éolienne, en augmentant les contraintes et en privilégiant les parcs de forte puissance.

Le Conseil Général, engagé depuis plusieurs années déjà dans une politique de développement durable, pourrait œuvrer pour favoriser la montée en puissance des énergies renouvelables en Gironde, qui pourrait faire l'objet d'une véritable politique publique et s'inscrire dans notre Agenda 21 départemental, notamment :

- par la biomasse pour produire de l'énergie à partir de déchets provenant d'exploitation viticole, de la forêt et d'origine organique,
- par les éoliennes, plusieurs projets de parcs d'éoliennes sont en cours d'élaboration et notre façade littorale pourrait représenter un territoire adéquat d'implantation,
- par l'électricité hydraulique (microcentrale),
- par le solaire passif et le solaire thermique actif,
- par la géothermie, y compris valorisée sous forme de chaleur,
- par les énergies renouvelables thermiques : énergie bois, déchets urbains et industriels,
- par les bio-gaz,
- par les biocarburants,
- par les pompes à chaleur.

Afin de préciser les axes de cette politique transversale, il est proposé d'y travailler dans le cadre des groupes Agenda 21, composés des élus et des agents œuvrant dans les domaines concernant cet enjeu, en lien avec les réflexions départementales sur le prochain contrat de plan Etat/Région. Sur la base des travaux de cette commission, qui pourraient s'appuyer sur des études en maîtrise d'ouvrage départementale, des propositions concrètes seraient soumises à l'Assemblée Départementale lors d'une prochaine session.

En conséquence, par la présente motion, le Conseil Général de la Gironde tient à affirmer son soutien aux politiques favorisant le développement des énergies renouvelables, et demande le retrait des amendements Ollier-Poignant qui vont à l'encontre des principes affichés par la France en faveur du développement durable.

**Jean-Luc GLEYZE :**

Je voulais exprimer ma satisfaction sur le fait de voir proposer aujourd'hui cette motion, qui entre dans le droit fil de la thématique "développement durable" qui nous est chère ici au Conseil Général, et autour de laquelle nous bâtissons et faisons évoluer nos politiques.

Philippe Plisson a parlé d'actions concrètes à mettre en œuvre au sein du Département. Je tiens à signaler que, sous la vice-présidence de Jean Touzeau, et dans le cadre de ma présidence de commission, nous avons travaillé avec les services à l'élaboration d'un rapport sur la filière bois, rapport qui m'a été remis d'ailleurs en première mouture il y a quelques minutes, et qui vous sera présenté lors d'une prochaine plénière. Dans le cadre de ce rapport sont notamment envisagées un certain nombre d'actions liées au développement du bois énergie. Il est clair que nous pourrions, de cette manière, proposer des actions concrètes qui iront à la fois dans le sens du développement des énergies renouvelables, mais aussi dans le sens de la confortation de cette filière bois qui est aujourd'hui en difficulté.

**Guy TRUPIN :**

Cette motion s'inscrit dans une évolution qui a démarré lentement il y a deux ou trois décennies. Le protocole de Kyoto a servi de catalyseur, et aujourd'hui ce qui était pour certains utopie devient réalité, et je dirai même réalité urgente. Géothermie, pompe à chaleur, panneau solaire, éolienne, sont des équipements que l'on ne doit plus discuter et que l'Agenda 21 du Conseil Général va nous permettre de mettre en œuvre.

Comme beaucoup d'entre nous, j'ai pris connaissance des amendements Ollier-Poignant. Je ne comprends pas que l'on veuille sacrifier, notamment la filière éolienne dans le cadre des énergies renouvelables. Il me semble qu'en affirmant par cette motion que le Conseil Général met en œuvre les moyens de pallier, à terme, à la crise des énergies fossiles, je crois que nous travaillons pour l'avenir.

**Nicolas FLORIAN.**

Nous sommes entièrement d'accord avec le fond de la motion, nous soutenons comme le Président de la République et le Gouvernement, car je rappelle que sur ce thème il y a un projet de loi proposé par le Ministre Patrick Devedjian. Sur l'ensemble des propositions nous sommes d'accord, mais sur les amendements Poignant et Ollier, il ne faut pas faire de catastrophisme, ce sont des amendements qui ont été proposés par ces deux parlementaires en commission. Chacun sait ici qu'il y a beaucoup d'amendements qui peuvent être proposés en commission et qui ne sont pas retenus après ou en première lecture ou en seconde lecture. Et je crois savoir que le Ministre, Patrick Devedjian, n'est pas favorable aux amendements de Messieurs Ollier et Poignant.

**M. LE PRESIDENT :**

Il l'a fait voter dans la nuit, mais c'est vrai qu'il y a une deuxième lecture, mais enfin attention, c'est un amendement qui a été voté. La discussion parlementaire n'est pas terminée, c'est la raison pour laquelle il faut être vigilant.

**Francis MAGENTIES :**

Il y a actuellement dans le Médoc des transactions avec des communes et des particuliers au sujet de l'implantation des éoliennes. Etant élu du Médoc, je ne veux pas participer à défigurer le paysage Médocain. De plus les éoliennes sont de véritables hachoirs à oiseaux migrateurs. La motion n'était pas mal, il n'y a que cette histoire d'éolienne ; je suis pour les éoliennes en mer mais pas sur le territoire. C'est pour cela Monsieur le Président que je ne voterai pas cette motion.

**Jacques MAUGEIN :**

Je vais absolument dans le sens de cette motion qui néanmoins sur les considérants me laisse un peu perplexe, surtout présentés par Philippe Plisson. Parce que dans le troisième alinéa il est écrit ceci : "le second est lié à la raréfaction inéluctable des réserves des énergies fossiles". Il ne faudrait donc pas sous-estimer l'importance de la production d'électricité par le nucléaire. Il serait judicieux de lier la raréfaction des minerais d'uranium sur la planète à la

raréfaction inéluctable des réserves d'énergies fossiles, sinon cela a l'air d'éliminer une source d'énergie les plus importantes en France.

**René SERRANO :**

Je me réjouis ce jour que Philippe Plisson nous propose par votre intermédiaire cette motion qui va devenir un carnet de route et qui sera un fil conducteur. Mais nous posons-là la première pierre de quelque chose qui certainement modifiera, je l'espère, l'approche de beaucoup de mes collègues, et bien au-delà en Gironde. La plupart des gens se posent cette question, peut-être bien avant nous les élus, à savoir que petit à petit depuis une quinzaine d'années on s'aperçoit que tous, les uns après les autres, constatent que la déprédation de la planète, mais en même temps l'exploitation intempestive de toutes les ressources naturelles de notre environnement clé d'origine, ne peuvent plus être supportés.

Je me réjouis que Philippe Plisson ait pu porter cette motion, parce que même quand on est d'avant garde, et sur ce dossier-là, je dirai que sur les énergies renouvelables, je ne ferai ici de procès à personne, mais quand il y a 27 mois, 13 mois, j'en ai parlé, bien souvent on recevait des remarques, je suis gentil, des préliminaires dans le débat de la discussion qui nous laissaient à penser que nous étions de doux utopistes. Je crois que cette société d'aujourd'hui pense avec juste raison que ces énergies renouvelables vont profondément transformer notre approche vis à vis de notre responsabilité collective. On ne fait pas de l'écologisme angélique, mais on est bien là dans le travail qu'assume le Conseil Général de la Gironde, et je me réjouis en même temps, du fait que la Région adhère à ce mouvement qui n'est pas nouveau, qui a déjà plusieurs décennies d'existence dans d'autres pays, sachant que nous sommes largement en retard par rapport à l'Allemagne, aux pays du Nord de l'Europe. Je crois que nous pouvons estimer qu'à travers le logement collectif dont nous parlions tout à l'heure et au travers des bâtiments construits ou gérés par le Département, nous avons matière à réfléchir. Je rappelle qu'en Gironde l'énergie bois, comme la géothermie, et nous avons des sources en Gironde, comme le vent, comme la biomasse, nous avons tout ce qu'il faut pour être en Aquitaine les fers de lance d'une véritable politique sur les énergies renouvelables. Aujourd'hui je souhaite que tous nos collègues soient convaincus de ceci, et qu'ils n'y viennent pas à pas feutrés, parce que c'est ce que nos enfants nous demandent, il faut savoir évoluer pour avancer. Merci.

**Alain RENARD :**

Pour apporter tout mon soutien à la motion présentée, avec deux réflexions. La première sur la dimension développement local qui correspond à cette stratégie, à cette politique, parce que cela veut dire que par rapport à nos territoires ruraux, il y a des possibilités aussi de développement intégré, faisant qu'à partir de déchets, de débris forestiers ou de productions spécifiques, on peut favoriser une certaine autonomie et porter des projets de développement économique dans ces territoires.

Et une petite observation par rapport à certaines inquiétudes dont nous a fait part notre collègue Francis Magenties par rapport aux oiseaux migrateurs. Je crois qu'un certain nombre de pays de l'Europe du Nord, qui sont connus pour leur vigilance et leur attention particulière aux aspects environnementaux, ont su intégrer totalement ces politiques. Il se trouve que parfois je fréquente ces pays-là, et on a pu constater qu'il y a eu certainement une incidence par rapport à la migration, par rapport à des habitudes, par rapport à des phénomènes de nidification, mais qui n'ont été, semble-t-il, que faiblement perturbants. En tout cas il y a une

vigilance à avoir, mais attention aussi à ceux, je ne mets pas en doute l'authenticité de la position de notre collègue Francis Magenties, qui parfois font apparaître des éoliennes comme étant des épouvantails ; ils brassent parfois eux-mêmes déjà beaucoup de vent.

**Pierre AUGÉY :**

Tout simplement, je crois qu'on enrichirait notre motion dans son réalisme si on ajoutait la proposition de notre ami Jacques Maugein par rapport à l'uranium.

Pour les éoliennes je partage l'inquiétude de Francis Magenties, pour avoir suivi avec lui pas mal de réunions là-dessus ; c'est une réalité. Mais tel que c'est écrit cela n'exclut pas du tout le offshore. Par contre, plusieurs projets sont en cours d'élaboration sur notre façade littorale, c'est là que j'aurais mis, pour rassurer la population, que l'on ne veut pas défigurer l'environnement ; on a le souci de protéger l'environnement et surtout avec notre politique du tourisme dans le département, de notre territoire en bordure du littoral, le souci du paysage, etc.

Une chose oubliée dans la citation de toutes les énergies, il y a aussi le procédé de la co-génération utilisée pour produire de l'énergie puisqu'on a parlé du bois, du gaz, etc. Je soutiens entièrement cette motion avec les améliorations que l'on pourra apporter dans le texte.

**M. LE PRESIDENT :**

Je pense que l'on peut apporter un certain nombre d'enrichissement dont parlait Pierre Augéy.

**Francis MAGENTIES :**

Pour dire à mon collègue Alain Renard que ce n'est pas un épouvantail. Les études qui ont été faites dans le Médoc sur l'éolienne demande un minimum de hauteur pour aller chercher le vent de 80 mètres, 60 mètres de diamètre pour les pales, une petite lumière à chaque pour la nuit, et pour mettre un poteau il faut 200 mètres cubes de béton, ce qui équivaut à une piscine olympique, mais vraiment il ne faudrait pas défigurer. Je suis pour ces énergies, mais pas pour les éoliennes dans des endroits comme le Médoc. On n'a qu'à les mettre en mer. Et il y a des petites centrales que l'on peut mettre ailleurs, mais pas des éoliennes.

**Philippe PLISSON :**

Je pense que cette discussion n'est pas close et que ce texte n'avait pas vocation à être exhaustif. En tout cas il a suscité le débat et il a fait pratiquement l'unanimité aux réserves près. Je suis très attaché à la pérennisation des oiseaux migrateurs que je chasse comme vous. Et pour avoir essayer de manière très concrète, parce que je me méfie des discours, d'aller voir dans les régions où sont installées les éoliennes les problèmes que cela posait, en particulier en Bretagne. J'ai chassé la bécasse dans les Monts d'Arrêts, et il y a des éoliennes. Je suis allé visiter les éoliennes l'après-midi et me renseigner auprès des riverains qui ne sont ni gênés par le bruit et qui ne passent pas sous les éoliennes pour recueillir les bécasses. Je n'ai jamais vu



un oiseau mort là-dessous. Donc je pense qu'il faut se méfier de certains fantasmes qui circulent.

Pour ce qui concerne le nucléaire, il n'a pas été cité. Je considère que le nucléaire n'est pas forcément une énergie douce. Tant qu'on n'aura pas résolu le problème des déchets, même si le nucléaire ne produit aucun rejet de gaz carbonique, donc ne participe pas à l'effet de serre, c'est une énergie qui laisse des déchets dont aujourd'hui on n'a pas trouvé la solution pour les retraiter. Qu'on les enterre gentiment dans les piscines bleutées en attendant que les générations futures peut-être résolvent le problème, je pense que ce n'est pas l'idéal. Il vaut mieux le vent, la biomasse, etc. Peut-être qu'on pourra en rajouter, mais sur le fond on ne va pas essayer d'avoir un texte exhaustif ; c'est plus un principe que je vous demande de voter aujourd'hui.

**DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, Francis Magenties vote contre.**

# **MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DU SITE DE PRODUCTION DE SECURITE SOCIALE DE VILLENAVE-d'ORNON**

**Présentée par Bernard FATH**

Le Collectif de Défense des Usagers de la Sécurité Sociale du canton de La Brède a alerté le maire de Léognan et Conseiller Général, Bernard Fath, sur la fermeture programmée du site de production de Sécurité Sociale de Villenave-d'Ornon, auquel sont rattachés de nombreux habitants du canton.

Le collectif demande le soutien de l'Assemblée Départementale, face à un nouveau démantèlement du service public en général, après celui frappant déjà de nombreux autres services publics (Poste, Télécom, Gendarmerie, Trésor Public, S.N.C.F., D.D.E.,...).

De même, et spécifiquement sur la situation du service public d'Assurance Maladie, cette fermeture, si elle se confirmait, porterait aux salariés et à la commune de Léognan un nouveau coup très grave, après la fermeture programmée du Centre de Soins de Châteauneuf, que l'Assemblée Départementale avait déjà dénoncée précédemment.

Dans ces conditions, le Conseil Général de la Gironde, solidaire du Collectif de Défense des Usagers de la Sécurité Sociale du canton de La Brède et soucieuse de la défense des services publics de proximité pour les habitants du canton :

- dénonce le démantèlement programmé du centre de production de Sécurité Sociale de Villenave-d'Ornon qui pénaliserait les usagers locaux et cantonaux ;

- demande le maintien de ce centre de production et de son personnel nécessaire au bon fonctionnement du service public.

**Bernard FATH :**

Le démantèlement du service public se fait dans la France rurale, et Bernard Castagnet l'a très bien souligné tout à l'heure, mais elle se fait aussi à un certain niveau à travers un certain nombre de nos zones urbaines. C'est un exemple parmi, hélas, bien d'autres.

**Nicolas FLORIAN :**

J'avoue Monsieur le Président, que les bras m'en tombent ! Parce que de deux choses l'une, ou Bernard Fath ne connaît pas ses dossiers et ce n'est pas ici que l'on pourra trouver une solution, ou il est d'une mauvaise foi tellement affichée que là aussi ce n'est pas ici que l'on trouvera une solution.

Il n'y aura pas de fermeture de la C.P.A.M. à Villenave d'Ornon, Bernard Fath. J'ai reçu les employés de la C.P.A.M. avec le maire de Villenave d'Ornon en mai 2004. Nous avons reçu le Président, le directeur. Il y a eu une séance du conseil municipal extraordinaire

pour cela en juin 2004, et depuis il n'est plus question de fermer et il n'a jamais été question de fermer le guichet de la C.P.A.M. de Villenave d'Ornon.

Je vais même plus loin, les heures d'ouverture vont augmenter d'une heure par jour. Je ne sais pas d'où vous tenez vos informations, mais avant de présenter une motion comme cela à minima vous auriez pu, peut-être, m'en parler. Cela vous aurait évité de présenter quelque chose qui est faux, qui est un mensonge éhonté. La seule chose qui change dans l'organisation, c'est qu'effectivement on n'est plus sur un traitement des dossiers au niveau manuel par les agents, cela se fait par informatique, mais il y a autant de personnes à l'accueil, les heures d'ouverture augmentent, et le centre de Villenave d'Ornon reste en l'état. Cela a été présenté par le président de la C.P.A.M., par son directeur. Ce dossier est réglé depuis juin 2004.

#### **M. LE PRESIDENT :**

De toute façon envoyer cette motion au Préfet permettra d'avoir une réponse claire.

#### **Jean-Jacques PARIS :**

Juste un mot pour amener dans le débat un autre angle de vue. J'ai eu à me battre y compris sur cette question comme sur celui de Bègles, car ce qui est réel, ce qui est vrai, c'est qu'il y a une réorganisation des centres de paiement de la Sécurité Sociale qui conduit à une concentration des lieux de traitement des feuilles de maladie et donc à la réduction, qu'on le veuille ou non, des services rendus de proximité. C'est une réalité, et forcément cela entraîne des mutations de personnels d'une part, mais également, par exemple, le centre de Villenave d'Ornon qui traitait les feuilles de maladie ne les traitera plus, et cela va être concentré sur un autre centre qui sera à Bordeaux Sud, rue Pelleport je crois. Donc je pense que l'on a intérêt, tous les élus locaux, à être vigilants sur ce qui se produit, parce qu'on sait très bien que la Sécurité Sociale, après la réforme Douste Blazy, est poussée à des économies de moyens, et que cela se solde par ces premières mesures.

Je crois qu'il y a une bataille à mener. Le directeur de la C.P.A.M. m'avait répondu qu'il était ouvert à cela. Mais je crois que ce que l'on doit garder dans nos cantons c'est la possibilité d'être remboursés dans des délais immédiats pour tous ceux qui en ont besoin ; or ce n'est plus vraiment le cas. Nous avons des familles, quand elles ont fait la dépense de maladie, de pharmacie, qui ne peuvent pas attendre huit ou quinze jours pour être remboursées. Donc ce qu'il faut demander dans tous ces centres de paiement de Sécurité Sociale c'est l'ouverture des guichets pour pouvoir faire des paiements et des remboursements immédiats à tous ceux qui en ont besoin.

#### **Bernard FATH :**

Effectivement, je pensais moi aussi rêver. Jean-Jacques Paris vient de remettre les pendules à l'heure et il l'a très bien fait. C'est exactement les arguments que j'allais développer. Quand la population vient nous voir et témoigne, encore ces dernières semaines, pour signaler le fait qu'il y a un décalage, même s'il n'est que de quelques jours, en ce qui concerne les remboursements immédiats, cela met dans la difficulté des familles. J'emploierai un vocabulaire tout à fait calme et posé, et non pas des mots qui sont graves quand même ! Il ne faut pas s'énerver ! Il faut tout simplement signaler que malgré les efforts qui sont faits,

aujourd'hui il y a encore un certain nombre de difficultés, et par cette restructuration des familles éprouvent des difficultés qu'elles n'éprouvaient pas avant. Et je crois qu'il est nécessaire de continuer à signaler ce genre de chose.

C'est pour cela que cette motion a malgré tout son intérêt, malgré ce qui a pu être fait. Et aujourd'hui il faut que nous soyons, nous élus locaux, vigilants, et je ne mets pas en cause le travail que vous avez pu faire. Je n'emploie pas de vocabulaire tout à fait outrancier. Je reste très calme et serein pour dire que ce qui nous revient sur le terrain, c'est qu'un certain nombre de personnes ne trouvent pas aujourd'hui la qualité de service qu'il y avait il y a encore quelques temps de cela. Nous n'avons pas rêvé et nous sommes tout à fait bien conscients de la difficulté du problème, mais néanmoins il nous convient de le signaler.

**DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, l'Opposition vote contre.**

# MOTION DE SOUTIEN A LA RATIFICATION PAR LA FRANCE DE LA CONSTITUTION EUROPEENNE

**Présentée par Nicolas FLORIAN**

Dans quelques semaines, les Français auront à se prononcer sur l'avenir de l'Europe. Il s'agit d'un choix historique dont les termes doivent être posés avec clarté et qui exige que chacun prenne et assume ses responsabilités.

En 1789 et au XIXème siècle, la France a donné au monde le flambeau de la liberté. Au XXème siècle, nous avons participé à la conquête de l'Egalité, égalité entre les individus, égalité entre les sexes, égalité entre les peuples.

Avec cette constitution la France propose à ses partenaires d'étendre à l'Union le premier modèle historique de Fraternité et de garantir durablement la paix.

Cette constitution, qui est déjà la nôtre tant elle est issue de la constitution de notre pays, réaffirme l'égalité entre l'homme et la femme, les droits de l'homme, les droits de l'enfant, les différents droits de l'individu... ; elle interdit l'esclavage, la traite des êtres humains, elle protège les libertés de pensée, de réunion, de religion... ; elle affirme, c'est nouveau, l'utilité et la nécessité de garantir les services publics.

Cette constitution donne un nouveau pouvoir à chacun des états membres, c'est le pouvoir de quitter l'union "librement" ! Or la liberté de partir, c'est la liberté de rester, la liberté de s'engager !

En adoptant la constitution européenne les politiques économiques de l'Union devront désormais respecter les grands principes et les grands objectifs de l'Union, en particulier la cohésion sociale et la protection des salariés. L'homme est au cœur des politiques et l'économie est au service de l'homme.

Aussi nous faisons le vœu que les électeurs Girondins votent "OUI" au référendum du 29 mai.

Estimant qu'il est de la plus grande importance que la Gironde, la France et l'Europe méritent un "OUI" franc et massif, il est proposé aux Conseillers Généraux d'adopter la présente motion de soutien après en avoir délibéré.

**Nicolas FLORIAN :**

La motion a été rédigée dans sa grande intégralité par Yves d'Amecourt, je ne vais pas vous la lire, vous l'avez tous sous les yeux. Le but du groupe de l'U.M.P. est de proposer à l'ensemble des élus de cette assemblée d'appeler de tous ses vœux que les girondins adoptent la Constitution européenne le 29 mai, et on souhaite que l'assemblée ou au moins ses élus, individuellement, puissent se prononcer favorablement pour appeler tous les girondins à voter "oui" à cette constitution. C'est voter "oui" à la paix, "oui" à un certain nombre de droits affichés, de libertés... Enfin vous avez tout cela dans la motion.

**Yves LECAUDEY :**

Les bras m'en tombent ! Depuis le poujadisme je n'ai jamais vu délivrer un tel mandat impératif, qui va au-delà de la conscience et de la liberté d'expression de l'électeur. Que dans cette assemblée on prenne une motion pour faire prendre un vote quel qu'il soit sur une consultation, c'est déborder des compétences, et si vous le permettez, et tant pis pour la vulgarité, c'est nous prendre pour des "cons".

**DECISION : LA MOTION EST REJETEE A LA MAJORITE.**

**M. LE PRESIDENT :**

Relisez la Constitution de la République française ! On ne peut pas donner des mandats impératifs. Maintenant je vais défendre ma motion. Il y a une discussion contradictoire. Il faudra en adopter une des deux.

**Rumeurs dans l'hémicycle.**

**M. LE PRESIDENT :**

On votera sur les deux, Nicolas Florian, c'est évident !

Il y a une deuxième motion que j'ai l'honneur de présenter. Je vous la lis.

# MOTION SUR LE REFERENDUM DE RATIFICATION PAR LA FRANCE DE LA CONSTITUTION EUROPEENNE

**Présentée par Philippe MADRELLE**

Le 29 mai 2005, les Français sont appelés à se prononcer sur le projet de ratification de la Constitution Européenne.

Le Conseil Général, représentant toutes les sensibilités des citoyens de ce Département, est respectueux des opinions multiples qui, comme le veut la démocratie, s'expriment.

Il ne souhaite pas prendre une position partisane qui ne correspondrait à rien, mais souhaite, au contraire, que le débat politique se développe afin d'enrichir la réflexion.

Il pense qu'il appartient à chacun en sa conscience de s'exprimer.

En conséquence, le Conseil Général de la Gironde lance un appel aux Girondins pour qu'ils se sentent concernés et participent au scrutin du 29 mai. Il leur rappelle la nécessité de faire vivre la démocratie.

## **M. LE PRESIDENT :**

Je demande par conséquent à mes amis qui me soutiennent de la majorité de voter le texte que j'ai l'honneur de présenter, et de repousser naturellement la motion complètement contradictoire avec ce que je viens de défendre.

## **Michel HILAIRE :**

La position du Groupe Communiste sur ces deux motions. D'une part, il ne fait de doute pour personne que nous ne voterons pas et que nous voterons "non" à la proposition de soutien de ratification de la Constitution européenne par le groupe U.M.P. D'ailleurs, il est révélateur de voir la droite prendre en main aujourd'hui ce drapeau du "oui" dans cette assemblée, tel Napoléon sur le pont d'Arcole. Alors ils ont peut-être remarqué la mitraille, mais qu'ils se retournent un petit peu pour regarder s'il reste des soldats derrière, parce qu'il faut quand même réfléchir. Le fait que ce soit la droite qui se batte ainsi pour le "oui" ne peut qu'aider à la mobilisation pour le "non" de gauche pour lequel nous nous battons, et je pense que nous tenons à l'affirmer aujourd'hui.

J'ajouterai peut-être qu'au niveau des arguments que vous avez énumérés très rapidement...

## **M. LE PRESIDENT :**

Pas de débat ! On est sur une motion, je vous demande de ne pas ouvrir le débat, puisque ma motion est de dire : respectons les citoyens et les citoyennes. Je fais voter sur ma motion...

**Michel HILAIRE :**

Je me permettrai également de terminer. Cependant pour la deuxième motion, au niveau de notre groupe, nous ne prendrons pas part au vote, parce qu'il est clair pour notre part que nous n'aurions pas été dérangés que notre Conseil Général prenne une position, non pas partisane, mais publique en faveur du "non", et que nous n'aurions pas été dérangés qu'il lance un appel aux girondins pour qu'ils se sentent concernés mais qu'ils votent aussi "non", compte tenu des retombées sur les services publics, sur la vie quotidienne des français et sur les collectivités d'une telle constitution.

**M. LE PRESIDENT :**

Relisez quand même la Constitution de la République !

**Gilbert MITTERRAND :**

Juste un mot pour dire à ceux qui ne le sauraient pas qu'il existe également un "oui" de gauche, et que s'il y a quelque chose qu'il faut dans ce débat, et en tout cas c'est la position du "oui" de gauche, c'est justement de sortir des petits pièges franco-français politiques qui viennent de nous être tendus par l'U.M.P. au sein de cette assemblée. Pour en sortir, je propose que l'on vote d'abord la proposition du Président Madrelle afin d'éviter d'avoir à se prononcer en quoi que ce soit sur celle de l'U.M.P.

**Rumeurs dans l'hémicycle.**

**M. LE PRESIDENT :**

Mes chers collègues, je mets aux voix la motion que j'ai l'honneur de présenter. On va faire voter les deux. Nicolas Florian ne comprend pas que l'on fasse voter sur les deux. Qu'est-ce que l'on peut reprocher à un Président qui fait voter démocratiquement les deux motions. On n'allait pas tomber dans ce piège infantile et qui fait preuve pour l'auteur d'un poujadisme exacerbé.

La motion que j'ai l'honneur de présenter rappelle la nécessité de faire vivre la démocratie, mais ce n'est pas notre rôle aujourd'hui de nous substituer au vote de chaque citoyen et de chaque citoyenne.

**DECISION : LA MOTION PRESENTEE PAR LE PRESIDENT PHILIPPE MADRELLE EST ADOPTEE A LA MAJORITE, le Groupe Communiste vote contre.**

**M. LE PRESIDENT :**

Nous mettons aux voix la motion présentée par l'U.M.P. que naturellement je vous demande de ne pas voter.



**Gilles SAVARY :**

Je trouve navrant que l'on ait à traiter ici d'un sujet de cet ordre, comme si un jour vous allez nous proposer de faire la primaire entre Sarkozy et Chirac par un vœu du Conseil Général. Tout ceci n'est pas de la compétence du Département. Il y a en Europe, dans les traités actuels, un principe qui s'appelle la subsidiarité ; je ne veux pas voter sur cette motion. Je pense qu'elle ne devrait même pas être mise aux voix.

**M. LE PRESIDENT :**

En respectant le règlement, dans la mesure où la motion que j'ai présentée est adoptée, l'autre tombe automatiquement.

**Rumeurs dans l'hémicycle.**

**M. LE PRESIDENT :**

Si vous comprenez les choses, je demande aux amis de gauche de voter contre la motion présentée par l'U.M.P.

**Rumeurs dans l'hémicycle.**

**M. LE PRESIDENT :**

La motion n'est pas adoptée, nous restons au niveau de la démocratie, nous considérons que ce n'est pas à nous à nous substituer à chaque girondin et girondine. Nous n'appartenons pas à la même organisation politique et je n'ai pas à vous rendre de compte Nicolas Florian.

**DECISION : LA MOTION PRESENTEE PAR NICOLAS FLORIAN EST REJETEE A LA MAJORITE.**

## TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2005

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, nous devons arrêter notre politique fiscale pour l'année en cours, compte tenu des éléments d'appréciation suivants :

**1) Les bases prévisionnelles 2005** enregistrent globalement une hausse de 3,3 % qui résulte d'une revalorisation forfaitaire majorée (1,8 % au lieu de 1,5 % l'an dernier), d'une progression des bases de TP de 4 %, malgré la perte de 3 M€ de bases due aux restructurations de France Télécom, d'une augmentation des bases de foncier bâti supérieure d'un point à l'évolution habituelle et d'une croissance limitée (1,7 %) des bases de TH faisant suite à l'instauration d'un abattement spécial de 10 % en faveur des Girondins de condition modeste (soit l'équivalent de 27 M€ de bases).

**2) Les allocations compensatrices** progressent de 4,2 % et comprennent :

↳ 15,75 M€ au titre de la TP, montant légèrement supérieur à celui de l'an passé en raison de la poursuite du plan de réduction de la part "recettes" (dernier contingent en 2005), étant précisé que la variable d'ajustement du Contrat de Croissance et de Solidarité représentée par la DCTP se traduit par une refaction de 10,8 % ;

↳ et 9,29 M€ au titre des taxes ménages, en progression de 8,5 % du fait de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'abattement dont une des conséquences est d'accroître le volume des bases exonérées.

**3) Les exonérations** que nous avons accordées en Gironde portent sur 2,6 M€ (données 2004) en faveur des domaines culturels et économiques.

Lors du Budget Primitif, nous avons proposé une majoration des taux adossée à une évolution des bases prévisionnelles 2004 ; or, d'une part, les bases réelles se sont révélées inférieures aux prévisions des services fiscaux, et d'autre part, nos perspectives d'évolution, assises sur le dynamisme du marché de la construction et de l'immobilier, n'ont pas été confirmées en totalité par ces mêmes services fiscaux.

Notre hypothèse d'évolution des taux de 1 % est ainsi mise à mal ; de plus, à l'annonce de la réforme de la TP, il semble opportun d'optimiser l'assiette des compensations futures.

Par ailleurs, le contribuable à la TP a bénéficié par le passé de diverses mesures d'allègement qui peuvent militer pour une pression fiscale légèrement plus forte que pour les autres contribuables, sans pour autant être dissuasive.

En conséquence, il nous est proposé une variation différenciée des taux à hauteur de 1,31 % sur les taxes d'habitation et foncières et de 2,03 % sur la taxe professionnelle, qui nous conduit à un produit de 390,6 M€, les exonérations accordées antérieurement étant confirmées.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

## **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Yves LECAUDEY :**

Pardon mes chers collègues de vous importuner avec un sujet de peu d'importance, eu égard au débat de haute tenue qui vient d'avoir lieu. Je vous sens tout à fait réceptif pour ce moment particulier de l'exercice budgétaire qui est le vote des taux.

Un peu de rappel historique. Décembre 2004, nous avons voté le B.P. 2005, en prenant en compte les dépenses obligatoires ou incompressibles, notre volonté de garantir un bon niveau d'épargne pour rendre possible le programme d'investissement souhaité, et nous avons arrêté le produit fiscal attendu, produit des bases par les taux, à 390 538 000 €, auquel s'ajoute notre estimation des allocations compensatrices 25 128 000 €.

Compte tenu, par ailleurs, de l'estimation habituelle à ce moment de l'exercice, et toujours pertinente jusqu'ici, estimation par nos services des finances des bases d'imposition, nous avons prévu une augmentation des bases de 3,86 %, et les allocations compensatrices prévoyaient une augmentation de 4,2 %. Sur les allocations compensatrices, il est aujourd'hui impossible de faire une comparaison d'une année sur l'autre, suite à la restructuration permanente, et en particulier cette année, des dotations de l'Etat, dont certaines absorbent une partie de ce qui était hier des allocations compensatrices.

Nous nous sommes quittés fin 2004, et nous avons rendez-vous, comme toutes les collectivités, en principe au plus tard le 31 mars pour voter les taux. Nous aurions pu aller jusqu'au 15 avril cette année, dans la mesure où en fait d'estimation des bases, nous les avons eues par téléphone, suite à notre insistance, le 2 mars (et je rappelle que pour convoquer, aujourd'hui le 25, il fallait que les dossiers soient routés vers les conseillers généraux le 10). Le 2 mars on nous a dit qu'on les aurait peut-être la semaine prochaine. On a donc travaillé par téléphone. Ce n'est pas grave. Ce qui est plus contrariant c'est la surprise. Nos bases que nous avions prévues en augmentation de 3,68 % ne progressent que de 3,32 %, diminution des bases.

Les allocations compensatrices, le premier chiffre qui nous avait été donné 24,67 M€, nous avions prévu 25,128 M€, et trois jours après par téléphone les services fiscaux nous ont dit qu'ils s'étaient trompés et qu'il fallait lire 25,120 M€, heureusement d'ailleurs. Ce qui donne une image de l'imprécision qui règne sur ce travail.

Alors les bases qui ont diminué, explication. Nous avions prévu 3,68 - 3,32. La revalorisation forfaitaire des bases cette année a été fixée par la Loi des Finances à 1,8 %, elle était l'année dernière à 1,5 %. Au passage, je rappelle que ces bases correspondent à une valeur locative et qu'à force de ne pas trouver une rectification de cette loi de 1970, qui définit les valeurs locatives et qui ne veut pas les modifier pour tenir compte de la réalité, on s'aperçoit que ceux qui font de la valeur locative, c'est-à-dire l'évolution de l'immobilier, progresse au-delà de toute prise en considération et que les bases valeur locative ne suivent pas. Comprenez qui pourra !

La progression des bases de taxe professionnelle, c'est intéressant, renoue avec une courbe positive, 3,97 %, bien que les restructurations de France Télécom nous privent encore de 3 M€ de bases. L'augmentation des bases du foncier bâti est supérieure d'un point à l'évolution habituelle. Alors la T.P. progresse, le foncier bâti progresse 4,38 % contre 3,46 % l'an dernier. Alors qu'est-ce qui baisse ? Ce sont les bases de la taxe d'habitation qui progressent uniquement, elles, de 1,7 %, très loin des autres. Pourquoi ? Essentiellement en raison de l'application de l'abattement spécial de 10 % que nous avons voté. Cet abattement nous coûte 27 M€ de bases. Je rappelle quand même que si nous avons voté cet abattement spécial, c'est parce qu'à la suite de l'abattement général, est tombée dans la loi rectificative des finances 2003, une disposition qui fait que l'Etat qui compensait intégralement pour les salaires, les revenus moyens bas, les valeurs locatives basses, lorsqu'on prononçait un abattement, la compensation de cet abattement était faite par l'Etat au profit de la collectivité. Et rappelez-vous, on est passé à un abattement général à la base de 5 %, et la loi des finances rectificative veut que l'on ne prenne désormais en compte que la situation antérieure à 2003, loi avec application rétroactive, on se demande pourquoi, si bien que la différence générée par notre abattement à la base, qui a aggravé dans certains cas les situations, qui les a améliorées dans d'autres, n'est plus compensée par l'Etat. Perte de base 27 M€, tout simplement pour avoir essayé de rétablir un peu de solidarité vers ceux qui étaient les plus touchés, cela concerne sur le département 96150 contribuables. Voilà la raison de la diminution importante des bases de taxe d'habitation.

Vous avez en page 2 du rapport le tableau de progression des bases 2005 par rapport à 2004, et vous arrivez bien au 3,32 %, alors que l'an dernier nous avons progressé, 2004 par rapport à 2003, de 4,13 %.

Les allocations compensatrices, taxe professionnelle, la dotation compensatrice taxe professionnelle est désormais la variable d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. En clair, c'est un paramètre qui a de moins en moins de relation directe avec la T.P. elle-même ; c'est une variable d'ajustement.

Je voudrais simplement vous signaler une chose au niveau des exonérations. C'est typique de la continuité du comportement, et je pèse mes termes, de Bercy. Je mets là tout le monde à l'aise. Jusqu'ici les départements faisaient des casernes de gendarmerie, bien que cela ne soit pas de leur compétence, et on subventionnait pour permettre à la gendarmerie de payer un loyer supportable avec ses prévisions, environ 5 % de l'investissement net. On fait moins de casernes de gendarmerie, ou plus exactement les gendarmes veulent aller plus vite, du coup ils envisagent la réalisation de casernes de gendarmerie par le secteur privé ; le résultat bien entendu c'est que les loyers de sortie sont très supérieurs et que la direction centrale de la gendarmerie, le Ministère de la Défense, a accepté cette augmentation de loyer

qui allait sans doute dans son budget faire mal. Et bien depuis cette année, les bâtiments de la Défense nationale dont les gendarmeries sont exonérés de foncier bâti. C'est-à-dire le cadeau que l'on a fait au secteur privé pour faire les gendarmeries, on se le paie sur une pénalisation de fiscalité des collectivités locales.

A partir de là, si nous prenions les bases qui nous sont communiquées et que nous appliquions ce que nous avons annoncé au mois de décembre 2004, à partir de notre estimation des bases et de notre besoin de produit fiscal, il faudrait une variation proportionnelle des taux de 1 %. Si nous maintenons les taux de l'année dernière il nous manquera 5 738 000 €, et si nous appliquons les 1 % il nous manquerait encore 2 141 000 €. C'est la raison pour laquelle la proposition qui est faite aujourd'hui est une variation des taux de taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, non pas de 1 % comme annoncé mais de 1,31 %, et pour la taxe professionnelle déliaison des taux et proposition d'une augmentation de taux de 2 %. Moyennant quoi nous retrouverons le produit fiscal attendu, auquel s'ajouteront les allocations compensatrices (il y aura je crois 6 600 € de plus, il faudra une D.M. pour intégrer cela), le respect de nos prévisions en matière de produit pour ne pas déséquilibrer notre budget, conjugué à l'évolution moins importante que prévu des bases, je rappelle que chaque année l'estimation des bases par les services fiscaux se traduit généralement par, à un constat de bases légèrement supérieur parce qu'il intervient des mouvements en cours d'année, non pas une variation proportionnelle à 1 % de tous les taux, par une déliaison des taux ménages, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, et du taux taxe professionnelle. En signalant quand même, s'agissant de la T.P., que si nous proposons cette déliaison c'est aussi parce qu'on est sur une période charnière ; personne n'est capable de savoir s'il y aura une T.P. en 2006, à l'heure actuelle, entre le rapport Fouquet, les travaux dont nous avons des comptes rendus en permanence, ou si elle est maintenue dans quelles conditions, on ne sait pas. Mais par contre l'expérience nous a prouvé que chaque fois qu'il y avait un changement, soit dans les dotations, soit dans les contingents à payer, il se référait au dernier exercice, il n'y a que pour les compensations de l'Etat qu'il se réfère à N moins 1 ou moins 2. Par conséquent si la T.P. disparaît, elle sera forcément proposée en compensation par quelque chose. Cette compensation sera basée sur le revenu de la T.P. de l'année précédente. Compte tenu des efforts qui ont été faits en direction des entreprises au niveau des exonérations, nous proposons d'optimiser le revenu de T.P. jusqu'où nous pouvons le faire, je rappelle qu'on peut multiplier par 1,5 les taux d'évolution des impôts ménage, pour la taxe professionnelle dès lors que l'on est en dessous du taux moyen national, ce qui est le cas, d'où les 1,31 qui deviennent 2 %, d'où la proposition qui est faite à cette assemblée et qui vous indique les taux qui seront pratiqués si cette délibération est adoptée : 6,58 % en taxe d'habitation, 8,44 % en foncier bâti, 17,03 % en foncier bâti, 9,20 % en taxe professionnelle.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, la présentation de ce rapport.

**Jean-Jacques PARIS :**

Il me semble que le fait remarquable dans cette proposition qui est faite aujourd'hui, c'est quand même la déliaison des taux, ce qui n'est pas une obligation mais c'est une opportunité que nous donne la loi, et il me semble qu'il est bien, et c'était notre proposition, à notre groupe, que notre collectivité locale retienne cette décision d'augmenter autant que faire se peut plus la T.P. que la taxe d'habitation. Ainsi une petite recette supplémentaire viendra s'ajouter, mais plus que cela. Vous le savez la réforme de la T.P. de ces dernières années a entraîné au fur et à mesure un coût considérable pour le budget de l'Etat avec des transferts

énormes, notamment au détriment des ménages et surtout d'ailleurs les plus modestes. En effet, chaque fois que l'Etat paie à la place des entreprises, il paie avec ses recettes c'est-à-dire avec pour 52 % des recettes de T.V.A. C'est-à-dire que les familles modestes sont plus sollicitées que toutes les autres, étant donné qu'elles doivent se nourrir, qu'elles doivent payer la vie quotidienne, etc. La déliaison des taux en l'occurrence est une mesure de justice fiscale, donc on peut s'en réjouir, et puis elle marque pour l'avenir notre position, et c'est une bonne chose.

En fait, la réforme de ces dernières années de la T.P. préparait la suppression de cette taxe, qui a d'ailleurs été annoncée il y a quelques temps par le Président de la République. Nous pensons qu'il ne faut pas supprimer cette taxe, au contraire, on en voit l'utilité dans notre budget. Je ne vois pas par quoi nous pourrions la remplacer. Il ne faut pas la supprimer, mais au contraire améliorer son efficacité ; nous en sommes convaincus. D'une part en élargissant la base taxable aux actifs financiers et en modulant les taux d'imposition en fonction du bilan de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires, et d'investissements productifs. Ainsi la contribution des entreprises aux dépenses publiques locales serait réaffirmée, ce qui est indispensable pour responsabiliser les entreprises à l'égard des collectivités et les attacher à leur territoire.

Il est bien que notre budget cumule cette année, et je trouve que c'est remarquable, tout à la fois un investissement extrêmement important puisqu'il augmente de plus de 15 % d'une année sur l'autre ; c'est remarquable. Il additionne également un certain nombre de créations d'emplois. Il marque une progression importante de notre budget social. Et la fiscalité marque un progrès en matière de justice fiscale malgré les petites marges que nous avons pour le faire. J'espère que les batailles que nous mènerons dans l'avenir donneront aux collectivités locales plus de souplesse pour décider de la fiscalité dont elles ont besoin.

Alors, quand on vote ces taux bien entendu, on équilibre notre budget, qui sera équilibré également par une enveloppe d'emprunts qui est supérieure à l'année dernière de 10 M€. Donc on s'est donné les moyens de faire que le Conseil Général de la Gironde, soutienne bien l'activité économique du département et soutienne le mieux possible l'emploi, et espérons que tout le monde ira dans ce sens.

En conclusion, nous allons préparer notre B.S., parce qu'il y a encore certainement des dépenses à ajuster. Yves Lecaudey ne me démentira pas, mais nous avons inscrit 120 M€ pour les droits de mutation, dont on a parlé tout à l'heure ; je crois pouvoir penser que nous aurons une marge supplémentaire de 10 ou 15 M€, donc on a là également une enveloppe que l'on peut rendre efficace puisque le marché immobilier, vous le disiez tout à l'heure, a progressé de 50 % sur les cinq dernières années, donc forcément on a des retombées. Et compte tenu des mesures, comme je le disais tout à l'heure, du Gouvernement qui incitent à la spéculation, je pense que ce marché-là ne va pas se tarir.

Donc on pourrait demander, c'est notre proposition, au B.S., qui va disposer de quelques marges, compte tenu de notre encours d'endettement qui est faible et de notre épargne nette, de porter un effort sur les dépenses en personnel. Aujourd'hui, si nous voulons bonifier notre service public dans toutes ses composantes, on parlait tout à l'heure avec Gilles Savary concernant l'insertion, si on veut se prendre la délégation de compétence au logement, il faudra avoir quelques compétences professionnelles pour tenir tout cela. Je vous le dis avec solennité, si dès le B.S. nous ne créons pas des postes et des emplois pour la direction des

infrastructures, je le dis comme je le pense, et après avoir approfondi le sujet, nous ne serons pas en capacité de préparer du travail, des études, pour les années qui viennent. Nous sommes en bout de course en la matière. Or nous avons beaucoup de travail à faire, que ce soit sur la 936, que ce soit sur le réseau qui nous sera transféré, malheureusement, dans de mauvaises conditions. Il est de première importance à ce que nous donnions les moyens au B.S. de créer ces postes. D'abord parce que c'est assez long de faire les recrutements et qu'il nous faudra être opérationnel, à mon avis, dès le début 2006.

Voilà, donc effort sur le social, effort sur les services où nous avons la maîtrise d'ouvrage, je pense aussi à l'éducation, je ne sais pas si Alain Marois partage mon avis, mais je pense que nous avons intérêt à ce que notre institution départementale soit au top pour tout ce qui concerne ses prérogatives essentielles. C'est là la proposition que nous faisons pour les discussions du B.S. de juin.

**Nicolas FLORIAN :**

Il y a au moins une qualité dans cet hémicycle, c'est qu'il y a de la constance dans les interventions, qu'elles soient de Yves Lecaudey... Je vous avouerai d'ailleurs que dès le départ je n'étais pas très prompt à intervenir dans le détail, d'ailleurs je ne vais pas intervenir vraiment dans le détail, parce que j'étais un petit peu déçu de la réaction de Yves Lecaudey tout à l'heure à propos de la motion. Il s'est laissé aller. Il nous avait habitué à une meilleure image. Tel qu'il s'est comporté maintenant, cela aurait fait un très bon instituteur, pas professeur, mais instituteur, aimant là aussi dans la constance rappeler les choses, les expliquer, de façon assez pédagogique on en convient, même si sur beaucoup d'analyses nous ne sommes pas tout à fait d'accord

**M. LE PRESIDENT :**

Il a fait l'Ecole Normale d'Instituteur.

**Nicolas FLORIAN :**

Donc il était instituteur, c'est bien cela ? Par contre, Jean-Jacques Paris il y a du travail, il y a de la constance, mais il y a du travail.

Sur la présentation du vote des taux, je vais de suite abrégé le suspens, nous voterons contre. Pourquoi ? Il y a de la constance. Nous voterons contre car on serait tenté de dire, même si, on vous l'accorde, une forme de modération, un point d'augmentation. On votera contre car heureusement qu'il n'y a qu'un point, et on a même l'impression qu'aujourd'hui on est dans un système Freudien de rachat du passé...

**Rumeurs dans l'hémicycle**

**Nicolas FLORIAN :**

Nous sommes donc dans un système Freudien de rachat du passé, car avec les coups de massue que le contribuable girondin a reçu depuis quelques années, tant sur l'abattement à la

base, je ne reviendrai pas sur le débat, Yves Lecaudey nous a expliqué cela à sa manière, quoi qu'il en soit cela a été une surcharge fiscale pour la plupart des foyers fiscaux dans ce département. Donc heureusement qu'on est qu'à un point d'augmentation, premier élément qui nous pousse à voter contre.

Le second élément, nous regrettons et nous condamnons la déliaison des taux, et contrairement à ce que pouvait penser Jean-Jacques Paris, je ne suis pas sûr que cela rende service aux salariés, par ailleurs contribuables girondins, que d'augmenter les charges des entreprises. Quand il y a quelques semaines vous étiez les premiers, Jean-Jacques Paris avec vos amis, et d'autres dans cet hémicycle, à défilé sur les pavés pour dénoncer les délocalisations et demander un soutien du pouvoir d'achat, je ne suis pas persuadé que c'est en augmentant les impôts, et notamment l'impôt des entreprises ou l'impôt des ménages, que l'on participe au soutien du pouvoir d'achat et que l'on combat les délocalisations. Donc là aussi nous regrettons et nous sommes contre l'augmentation de la taxe d'habitation.

Le dernier élément, mais on aura l'occasion d'en reparler au moment du compte administratif, on s'aperçoit chaque année que nous avons des reports très importants, des excédents, et on considère là aussi que d'avoir trop d'excédents, c'est de l'impôt en trop. Et malgré tous les discours que vous pouvez véhiculer depuis quelques semaines sur les transferts de charges, sur les charges supplémentaires, on s'aperçoit que pour le moment on ne les a pas vues, et que l'on peut se permettre d'avoir une véritable modération fiscale à zéro %. Si effectivement plus tard il y a des choix politiques, qui sont les vôtres, qui peuvent être partagés avec nous, sur un effort particulier, Jean-Jacques Paris est en train de nous expliquer que ce que l'on reprochait tout à l'heure à l'Education Nationale en disant qu'on va nous transférer des personnels alors que l'on sait pertinemment qu'ils ne sont pas assez nombreux, qu'il faut créer des postes, qu'au niveau de l'entretien de notre voirie départementale, c'est le cas. S'il faut faire un effort sur le personnel pour l'entretien des voiries départementales, pourquoi pas ? Et là on légitime une augmentation par une dépense sur laquelle on pourrait être d'accord.

Je ne suis pas persuadé que nous ayons, j'en suis sûr, la même lecture que Yves Lecaudey quand il a parlé de la construction des gendarmeries, cela vaut aussi pour les casernes, pour les piscines et autres choses, ce que l'on appelle les P.P.E. qui sont possibles depuis octobre 2004, où il s'agit en fait pour un partenaire privé d'investir à la place de la collectivité, du maître d'ouvrage, qui en fait se rembourse sur un loyer, c'est vrai, mais je ne suis pas persuadé que cela coûte plus cher que quand on investit simplement par l'emprunt, comme le propose Jean-Jacques Paris. Je ne suis pas sûr, cela sera à vérifier, qu'un loyer soit plus onéreux que des frais financiers sur un emprunt pour la réalisation de ce genre d'équipement.

Dernier point, la réforme Fouquet, on en parle beaucoup, à mon avis on n'est pas près de l'avoir, d'autant plus que les principaux visés, si je peux me permettre de parler comme cela, dans la réforme Fouquet sur la T.P., c'était d'abord les Régions, à qui on proposait une compensation ; "wait and see", mais il m'étonnerait fort que l'on se lance dans un chantier comme cela d'ici quelques semaines, et notre sentiment c'est plutôt vers une réforme et une refonte de la taxe d'habitation sur laquelle il faudrait se diriger. Il faudrait avoir à ce moment-là une sacrée dose de courage politique, pour ne pas dire de masochisme, car il y aurait des rééquilibrages assez douloureux pour certains, quand on sait que la dernière réforme date,



mais je laisse le soin à Yves Lecaudey de me préciser la date... de 1970 ; cela fait déjà plus de trente ans.

Donc le groupe U.M.P. votera contre la proposition, eu égard aux éléments que l'on a pu vous livrer d'augmentation de la fiscalité locale.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Au sujet de la réforme Fouquet, je ne sais plus qui croire, parce que le Président de la République a dit récemment qu'il fallait que cela soit bouclé avant la fin de l'année 2005. Alors qu'est-ce que c'est ? C'est le tango argentin, un pas en avant, deux pas en arrière ! C'est la samba brésilienne !

#### **Yves LECAUDEY :**

J'ai noté ce que nous a dit Jean-Jacques Paris. Les droits de mutation, je vous rappelle que l'an dernier nous avons inscrit dès le B.S. sans attendre la D.M., le total de la prévision, puisque nous étions partis de 100 M€ et nous avons inscrit au moment du B.S. 15 M€ de plus, prévision à 115 qui a été atteinte et même dépassée, ce qui nous amené à proposer au B.P. 120 M€ : c'est ce que nous avons inscrit.

Mais je rappelle qu'une règle essentielle de la comptabilité publique, c'est que vous ne pouvez évaluer l'épargne que par différence des recettes et des dépenses récurrentes. C'est la règle comptable. Et vous ne pouvez pas qualifier les droits de mutation dans leur masse en volume de recettes récurrentes. C'est toute la difficulté que nous ne manquons pas de signaler.

Ceci dit, des marges au B.S., vous verrez qu'il n'y en a pas tellement et que nous avons terminé avec un fonds de roulement, c'était souhaité d'ailleurs, et cela n'a pas été difficile, diminué par rapport aux autres années, avec une trésorerie proche de zéro, avec des difficultés quant aux inconnus. Je ne voudrais pas en rajouter, mais je voudrais répondre à Nicolas Florian et à son allusion à la fois à la constance et au système Freudien de rachat du passé. Il me souvient quand même que la plus forte augmentation d'impôt que l'on ait enregistré d'un seul coup dans ce pays, ce sont les 100 milliards Juppé qui ont fait assez de bruit et qui ne lui ont pas apporté une essentielle réussite dans la poursuite de ses fonctions. 100 milliards d'impôts supplémentaires au niveau de l'Etat après le Gouvernement Balladur ! Ceci dit, système freudien de rachat du passé. C'est vrai Nicolas Florian, c'est Lacornière qui disait : "Entre le passé où sont nos souvenirs et le futur où sont nos espérances, il y a le présent". C'est le présent qui nous occupe, et je vous rappelle que la délibération c'est voter des taux pour assurer un produit fiscal conforme à la recette que nous avons inscrite au B.P. 2005 pour ne pas créer un déséquilibre. C'est celui-là le vote qui est à faire aujourd'hui !

Les excédents dont vous parlez gagent le plus souvent des restes à réaliser. C'est le retard, les taux de réalisation qui se dégradent. Mais il y a au-delà les marges de manœuvre dont vous parlez. Je ne vais pas vous assommer de chiffres, les uns et les autres. Sur le R.M.I., fin 2004 retard des versements de l'Etat 10 M€, avec une clause de revoyure avec l'Etat qui nous permet d'espérer une compensation de ces 10 M€, dont on sait, termes d'une dernière circulaire de la D.G.C.L., qu'elle sera votée, et cela date de moins d'un mois, dans la plus prochaine Loi des finances ; on oublie de dire si ce sera la Loi des Finances rectificative 2005 ou la Loi des Finances 2006, mais on a cette recette à percevoir. On a l'inconnu sur 2006,

puisqu'il n'y a pas d'engagement de compensation sur l'excès de dépense, vous le savez, et il n'y a plus d'emprunt exceptionnel comme cela avait été prévu. L'ennui c'est que nous étions en 2004 sur un tableau de marche de retard prévu en compensation de 10 M€ par an ; à l'heure actuelle nous en sommes au troisième mois et le tableau de marche fait apparaître que nous devrions être, par comparaison aux autres années d'évolution d'un mois sur mois, à un différentiel négatif de 12 à 15 M€, et nous n'avons pas d'engagement de compensation. Voilà qui nous permet d'être un peu sceptique, en tout cas prudent sur la marge de manœuvre ou sur la justification de cette fiscalité. Nous avons dit au moment du budget, que nous tendrons à l'opération vérité tant que nous n'aurons pas comptabilisé les conséquences de transfert de charges qui justifieraient une fiscalité, et que nous essaierons de nous tenir à une augmentation de l'ordre de 1 point. Pardon ce n'est pas un point, c'est 1,31.

Sur l'A.P.A., avec l'inconnue, vous le savez, pour toutes ces dotations, qui est vraie pour tous les départements, où les compensations ici c'est le fonds financier A.P.A. qui est devenu C.N.S.A, je n'en sais rien, sur le R.M.I. c'est un ajustement T.I.P.P. On sait aujourd'hui que la recette de l'Etat en terme de T.I.P.P., non seulement stagne mais régresse, et il y a des explications techniques. D'une part une réduction de consommation qui est due à la diésélisation que l'on pousse eu égard au prix du carburant, des choix qui sont faits, et on sait parfaitement que si le rythme de remboursement au travers de la T.I.P.P. se ralentit c'est parce que les recettes de l'Etat dans ce domaine ralentissent aussi, ce qui est une nouvelle sorte d'inquiétude. Mais je reviens à l'A.P.A., 2002 était l'année de montée en charge du dispositif. On est passé depuis 2002 à un taux de couverture de notre dépense par le fonds de l'A.P.A., le taux de couverture était à 46,5 %, c'était tolérable, il était annoncé à 50 % ; 2004 il est de 41,1 %, cependant que les dépenses explosent ; la prévision sur 2005 c'est 39 %, en fonction des éléments que nous avons. C'est-à-dire qu'aux 15 M€ de manque sur le R.M.I., s'ajouteront 6 M€ de manque sur l'A.P.A., soit 21 M€. Le point de fiscalité est désormais proche de 4 M€, cinq points de fiscalité pour combler le découvert R.M.I. – A.P.A.

Alors nous reprocher la constance la fiscalisation et refuser de prendre ces chiffres en conséquence, c'est de circonstance, c'est politique, c'est faire fi de nos engagements vis-à-vis de la collectivité, mais ce n'est pas très crédible pour qui aspire, ce qui est son rôle dans une collectivité, à assurer l'exécutif un jour. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, si vous croyez ce que vous dites, cela m'étonnerait que vous ayez l'impression que vous pouvez un jour accéder à l'exécutif.

Je termine sur les casernes de gendarmerie. Quel était le problème quand le département faisait les casernes de gendarmerie ? La gendarmerie disait : "Voilà mon programme. Département vous le faites, cela coûte combien ?" A partir de ce coût vous déterminez un loyer mais le loyer, il y a huit ans c'était encore comme cela, ne doit pas dépasser 4,75 % de l'investissement. On faisait les comptes, et on s'apercevait que le loyer dépassait. Alors, comment le laisser à 4,75 ? Le Département faisait une subvention. Et c'est comme cela que l'on a pu loger les gendarmes, il ne faut pas s'en plaindre. Aujourd'hui on passe au P.P.P. partenariat public privé, c'est pire d'ailleurs puisqu'en fait de P.P.P., il s'est installé, on va les recevoir, la société nationale d'investissement, avec d'anciens militaires et un Préfet à sa tête qui finance les gendarmeries, programme privé, et qui sort forcément avec un loyer qui est plus élevé puisqu'il n'y a plus les subventions du Département. Je ne dis pas que cela coûte moins cher ou plus cher, je n'entre pas dans ce débat, mais ce que je sais c'est qu'il n'y a plus de subvention du Département, donc la totalité de l'investissement se traduit par un loyer, et ce loyer est difficilement supportable par la gendarmerie. Alors on a dit, on va

vous alléger vos charges de loyer en allégeant vos charges locatives. On vous exonère du foncier bâti, sauf que les charges locatives c'est le Ministère de la Défense qui les supporte, et ceux qui supportent la diminution du foncier bâti ce sont les collectivités locales. C'est ce que j'ai voulu dire et c'est là que se heurtent l'objectivité du politique et le souci de la réalité du gestionnaire, mais là c'est difficilement conciliable. En tout cas, nous avons proposé en notre âme et conscience cette évolution des taux, parce qu'elle est conforme aux sommes que nous avons inscrites au budget, qu'elle ne remet pas en cause nos programmes d'investissements, nos actions sociales. Nous avons pris en considération des bases qui subissent des fluctuations, nous faisons évoluer les taux, nous assurons les recettes budgétaires, donc l'exécution du programme que nous avons arrêté.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je remercie Yves Lecaudey et je voudrais le féliciter ainsi que nos collègues de la Commission des Finances, sans oublier le personnel, Monsieur le Directeur Général, et toutes les directions qui ont travaillé sur ce dossier.

Je suis toujours très curieux. Je regarde dans notre département, il y a quatre grosses collectivités : le Conseil Régional, la C.U.B., le Conseil Général et la ville de Bordeaux. Et quand je vois que la ville de Bordeaux a voté les taux lundi, et quand je regarde le taux pour la taxe d'habitation c'est 22,2 %, au Conseil Général c'est 6,58 %. Quand je regarde le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties il est de 27,14 % pour la ville de Bordeaux, et il est de 8,44 % pour le Conseil Général. En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties, c'est moins important mais c'est 83,65 % pour la ville de Bordeaux et 17,03 % pour le Conseil Général. Croyez-moi mes chers collègues, Nicolas Florian, partout, dans tous les départements, vous n'avez pas accès à un certain nombre de documents que j'obtiens en qualité de parlementaire, mais dans des départements on fait cette comparaison. Comparaison n'est pas raison, mais c'est très important. De voir que l'on peut discuter quand on est à 6,58 % sur la taxe d'habitation et que l'on regarde ce qui est fait dans une grande ville, on n'a pas de leçon à recevoir.

La taxe professionnelle, n'en parlez pas Nicolas Florian, parce que vous devez savoir qu'elle est perçue par la C.U.B. Mais regardez les taux depuis vingt ans, depuis quinze ans ! Vous n'aimez pas la contradiction. Je peux vous dire que nous suivons cela depuis très longtemps, et nous nous rendons compte que parmi les grandes collectivités de ce département, c'est toujours le Conseil Général qui est bien en deçà de toutes les autres collectivités sur ces niveaux. C'est très gênant mais c'est la vérité, et croyez-moi cette comparaison nous la retrouvons dans tous les départements. On compare et je répète que comparaison n'est pas raison, mais c'est important. Quand vous venez nous donner des leçons quand on est à 6,58 % pour la taxe d'habitation, croyez-moi ce sont des propos qui sont pour moi insignifiants, parce que cela n'a aucune valeur.

Merci de votre attention. Nous allons maintenant voter.

## **VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2005**

### **Ont voté pour :**

- MM. AUGÉY, BARRAU, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, DE GABORY, Mmes DELAUNAY, DEXPERT, MM. DORTHE, FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FROUIN, GAUBERT, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JEAN-JEAN, LECAUDEY, LIMINIANA, MADRELLE, MAGENTIES, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, MUR, PARIS, PLISSON, RENARD, RESPAUD, SAVARY, TOUZEAU, TRUPIN.

### **Ont voté contre :**

- MM D'AMECOURT, DARGUENCE, DUCHENE, FLORIAN, LOTHAIRE, PERONNAU, VINCENT.

### **S'est abstenu :**

- Néant

### **Excusés ou n'ayant pas pris part au vote :**

MM. BENOIT, CESAR, CHALARD, DAVID, DARREMONT, DUBOURG, DUSSAUT, DELAUX, FOULON, GARANDEAU, GAÛZERE, Mme KEISER, MM. JAULT, LAMAISON, LAURENT, LEVEAU, Mme MONCOUCUT, MM. REGERE, RIFFAUD, SERRANO, SOUBIE, YERLES.

**DECISION : LES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2005 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE SONT ADOPTES A LA MAJORITE, par 34 voix pour, 7 voix contre.**

### **M. LE PRESIDENT :**

De toute façon Nicolas Florian, ce qui est important c'est la sanction. Le tribunal pour les élus c'est le suffrage universel. Vous avez vu les régionales, les cantonales, les européennes, et vous allez voir autre chose d'ici peu de temps. Merci.

**La séance est levée à 19 h 15.**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Jean TOUZEAU**

**Le Président du Conseil Général,**

**Philippe MADRELLE  
Sénateur de la Gironde**